2007 : Quand Sarkozy faisait voter la loi Dalo (Droit au logement opposable), une pompe aspirante qui eut pour conséquence de contraindre l'État à fournir un logement aux migrants au détriment des Français modestes

19/12/2024 à 9h37



La **loi DALO (Droit au logement opposable)**, adoptée en 2007 sous Nicolas Sarkozy, a parfois été critiquée comme un "appel d'air" pour les flux migratoires. Ces critiques, souvent émises par des opposants politiques ou des analystes, reposent sur l'idée que la loi, en garantissant un logement décent à toute personne en difficulté (y compris les migrants en situation régulière), pourrait inciter davantage de migrants à venir en France.

Points clés de la critique :

1. **Attractivité perçue pour les migrants :**
   En rendant opposable le droit au logement, certains estiment que la loi envoie un signal attractif à l'international, surtout dans un contexte où les pays européens peinent à coordonner leurs politiques migratoires.
2. **Tension sur les logements sociaux :**
   Dans des zones tendues comme l'Île-de-France, où la demande de logements dépasse largement l'offre, la concurrence entre bénéficiaires du DALO, y compris les migrants, peut alimenter des tensions sociales.
3. **Critiques politiques :**
   Des responsables politiques, notamment à droite, ont dénoncé un déséquilibre entre les besoins des Français modestes et ceux des étrangers, suggérant que la loi privilégierait indirectement ces derniers.